



20 JAN 2022

Avis aux Dirigeants des laboratoires de BTP :

Au sujet de l'authenticité des documents constitutifs des demandes de Qualification et de Classification.

Afin d'éviter tout **problème lié à l'authenticité** des documents constitutifs des dossiers de demandes de qualification et de classification, les **Dirigeants** des laboratoires de BTP sont invités à s'assurer de **l'exactitude et de l'authenticité de toutes les pièces constitutives des dossiers de leurs demandes** et ce, avant de les déposer sur la plateforme et/ou auprès du Secrétariat Permanent de la Commission de Qualification et Classification des laboratoires de BTP.

Aussi, l'attention des dirigeants est attirée sur le fait qu'ils demeurent, seuls, responsables vis-à-vis de l'administration, de leurs dossiers en cas de constatation d'acte de **falsification**. ✓

Le Directeur des Affaires Techniques
et des Relations avec la Profession

Signé : Mhamed BENHAMICH

